

# Inter CeGIDD / Colloque Sexe et Addictions



Implication des associations dans la mise en place des CeGIDD

Jeudi 29 septembre 2016



# I. Sommaire

1. **Rappel historique**
2. **Actions dans les dispositifs CAARUD**
3. **Mise en place des Consultations PrEP**
4. **Actions en commun ou complémentaire**

# 1. Rappel historique

- L'association **AIDeS** a été créée le **21 décembre 1984**.
- Le dispositif des **CDAG** est inscrit dans le cadre de la **Loi de santé publique n° 87-588 du 30 juillet 1987** qui spécifie que « dans chaque département, le représentant de l'Etat désigne au moins une consultation destinée à effectuer de façon anonyme et gratuite le dépistage de l'infection par VIH ».
- Ouverture des **boutiques** depuis le **milieu des années 90**, tel que « **Lover Pause** » à Brest.
- **L'Arrêté du 3 octobre 2000** relatif aux consultations de dépistage anonyme et gratuit étend la liste des maladies transmissibles autres que l'infection à VIH à prendre en charge à l'hépatite virale C et à l'hépatite virale B.
- La **Loi de santé publique n° 2004-806 du 9 août 2004** institutionnalise la politique de Réduction des Risques (RdR) et créé nouveau type de structure médico-sociale : les **CAARUD**.
- La **Loi n° 2004 - 809 du 13 août 2004** relative aux libertés et aux responsabilités locales étend la responsabilité de l'État à la lutte contre le les IST en plus du VIH et crée ainsi le dispositif **CIDDIST**.
- **L'Arrêté du 9 novembre 2010** fixant les conditions de réalisation des tests rapides d'orientation diagnostique de l'infection à virus de l'immunodéficience humaine (VIH 1 et 2) (**TROD VIH**) autorise un médecin, un biologiste médical, une sage-femme ou un infirmier ; ainsi qu'un salarié ou un bénévole, non professionnel de santé, intervenant dans une structure de prévention ou une structure associative ayant au préalable suivi une formation à l'utilisation des tests rapides d'orientation diagnostique de l'infection à VIH 1 et 2, dispensée et validée sous certaines conditions.



# 1. Rappel historique

- Madame la Ministre des affaires sociales, Marisol Touraine, annonce la mise en vente des **autotest VIH®** à partir du **15 septembre 2015** dans les pharmacies de France. L'**Arrêté du 18 août 2016** fixant les conditions particulières de délivrance de l'autotest de détection de l'infection par les virus de l'immunodéficience humaine (VIH 1 et 2) et les modalités d'information et d'accompagnement de la personne en application de l'article L. 3121-2-2 du code de la santé publique créé par l'article 39 de la Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, élargie la délivrance au CeGIDD, les organismes de prévention sanitaire habilités à réaliser des TROD VIH, les CSAPA, les CAARUD.
- L'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (**ANSM**) a établie le **25 novembre 2015**, la Recommandation temporaire d'utilisation (**RTU**) du TRUVADA® dans la prophylaxie Pré-Exposition (**PrEP**) au VIH. Cette prescription était réservée aux médecins hospitaliers expérimentés dans la prise en charge de l'infection au VIH. L'**Arrêté du 7 juin 2016** fixant la liste des traitements préventifs assurés par les centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic indique que L'association emtricitabine/fumarate de ténofovir disoproxil pourra être prescrit dans la prophylaxie préexposition (PrEP) au VIH, ce qui permet aux médecins exerçant dans les CeGIDD la possibilité de le prescrire. Application de l'article 39 de la Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.
- La **Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé**, encourage le dépistage des infections sexuellement transmissibles et renforce la réduction des risques, dont les usages de drogues.
- L'**Arrêté du 1er août 2016** fixant les conditions de réalisation des tests rapides d'orientation diagnostique de l'infection par les virus de l'immunodéficience humaine (VIH 1 et 2) et de l'infection par le virus de l'hépatite C (**TROD VHC**) en milieu médico-social ou associatif.



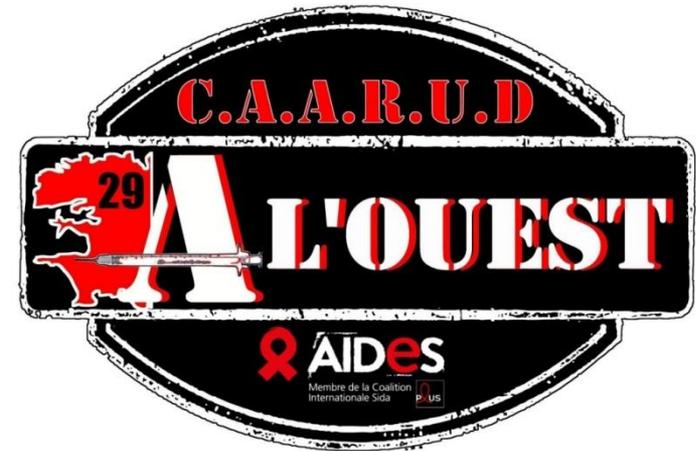
## 2. Actions dans les dispositifs CAARUD



Fréquence : 1 fois/trimestre



Fréquence : 1 fois/semestre



Fréquence : 1 fois/semestre

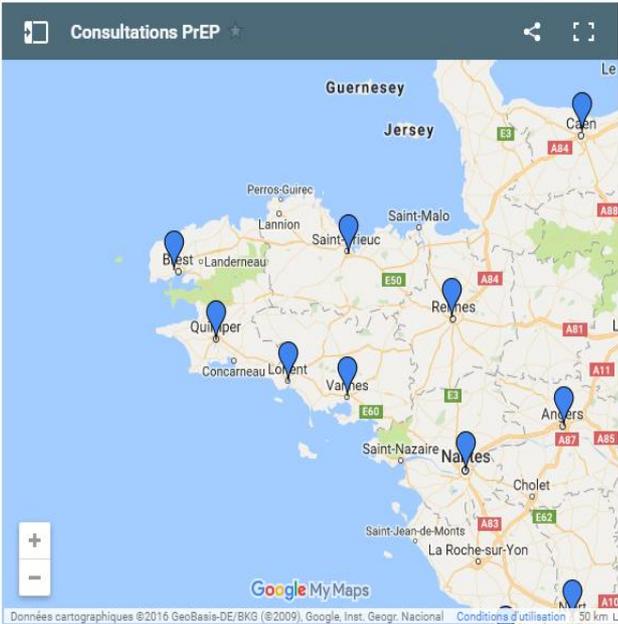


# 3. Mise en place des Consultations PrEP

☰

## Carte des consultations

—◆—



The map displays the Brittany region with blue location pins indicating PrEP consultation sites. The pins are located in Brest, Landerneau, Quimper, Concarneau, Lorient, Vannes, Saint-Nazaire, Nantes, Cholet, and La Roche-sur-Yon. Major cities like Guernesey, Jersey, and Caen are also visible. The map interface includes a search bar at the top with the text 'Consultations PrEP', a share icon, and a zoom control at the bottom left. The Google My Maps logo and copyright information are at the bottom.

### PREP INFO

chercher ... 🔍



The right panel features a blurred background image of a hand holding a blue pill. The text 'PREP INFO' is at the top left, and a search bar with the placeholder 'chercher ...' and a magnifying glass icon is at the top right.

# 3. Mise en place des consultations PrEP

☰

## Carte des consultations



**Rennes - CeGIDD (centre de dépist...)**

nom  
Rennes - CeGIDD (centre de dépistage)  
du CHU Pontchaillou

description  
Consultation PrEP sur RDV le lundi de  
14h à 16h  
Tél. 02.99.28.43.02

Données issues de Google Maps  
2 Rue Henri le Guillou, 35000 Rennes,

Carte éditée par l'association AIDES.

PREP INFO

chercher ... 🔍



# LA PrEP

## PROTEGE DU VIH

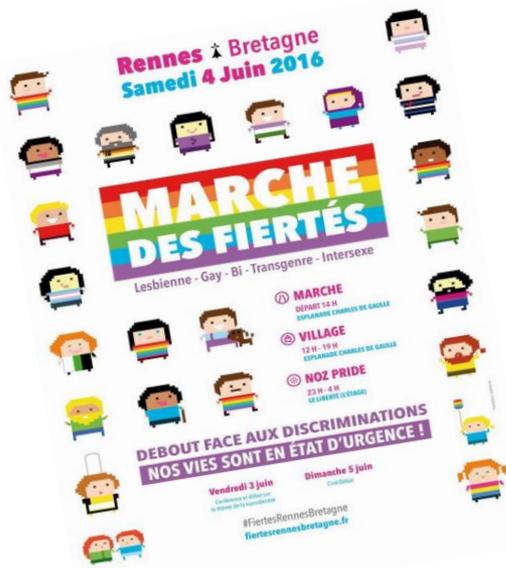
[www.aides.org](http://www.aides.org)  
[www.prep-info.fr](http://www.prep-info.fr)

Les consultations PrEP se tiennent les lundis après-midi  
au Centre Gratuit d'Information, de Dépistage  
et de Diagnostic sur rendez-vous: 02.99.28.43.02

Renseignements / informations :  
Association AIDES - 02.99.30.01.30



# 4. Actions en commun ou complémentaire



[https://youtu.be/bux\\_ApUCDe](https://youtu.be/bux_ApUCDe)



# Œuvrons dans la Prévention Diversifiées



## NOUS RENCONTRER

Tour Essor  
14 rue Scandicci  
93508 Pantin CEDEX

## NOUS CONTACTER

0801 160 011  
(gratuit depuis un fixe)

## NOUS SUIVRE

FB : aides  
TW : @assoAIDES

[soutenir.aides.org](http://soutenir.aides.org)

